

Compte-rendu du Conseil Municipal du 02/02/2015 à 20 heures 30
Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 27/01/2015

PRESENTS : MM. BALMAIN Robert, BALMAIN Bernard, BAUDRAY Sandrine, DIDIER Christian, CHAIX Michel, DIDIER Guy, CABARET Valérie, NOVEL Yoann

ABSENTS : MM. VERMEULEN Jean, BAUDRAY Fabrice, GHABRID Karim

1/ Echange de places de stationnement copropriété Les Balcons des Neiges

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la demande de la SCI Rive Droite pour l'échange d'une place de stationnement à établir sur la parcelle communale B1286, lieu-dit Entre les Rieux, à côté du transformateur. La place de stationnement était initialement prévue sur l'espace prévu par la Commune pour la réalisation de cheminement piétons le long de la Route départementale et de la résidence nommée actuellement Les Balcons des Neiges.

Décision : Approbation de l'échange d'une place de stationnement à établir sur la parcelle communale B1286, lieu-dit Entre les Rieux à côté du transformateur.

2/ Avis sur le rapport du commissaire-enquêteur « Calibrage et sécurisation de la RD926 »

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal du rapport du commissaire-enquêteur relatif au dossier de l'aménagement sécuritaire de la Route départementale 926 du lieu-dit Four Vieux au lieu-dit Les Choseaux.

Décision : Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur pour le dossier de déclaration d'utilité publique « Aménagement sécuritaire de la route départementale 926 entre le Four Vieux et les Choseaux,, approbation du rapport du commissaire-enquêteur.

3/ Engagement des dépenses investissement 2015

Monsieur le Maire informe son conseil municipal des dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités : « Jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Montant budgétisé / dépenses d'investissement 2014 : 710424 € sur budget de la commune 2014 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 177606€ (< 25% x 710424 €) pour le budget de la commune.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Budget Commune

Au chapitre 21 : 30600 € dont :

- 15600 € pour achat de terrains nus,
- 5000 € pour matériel de bureau et informatique
- 10000 € pour immobilisations corporelles

Au chapitre 2031 : 40000 € pour frais d'études

Au chapitre 23 : 57006 € pour travaux divers

Au chapitre 4581 : 50000 € dépenses pour compte de tiers

Décision : Approbation des propositions de Monsieur le Maire et autorisation à régler les dépenses d'investissement pour un montant égal au ¼ du budget 2014 de la commune.

4/ Achat d'une chargeuse compacte et lame

Décision : Approbation de l'achat d'une chargeuse compacte à l'entreprise Baudray Transports pour une valeur de 10830 € HT soit 12996 € TTC, et de l'achat d'une lame Dozer 3M à l'entreprise Serge Monod pour une valeur de 2700 € HT soit 3240 € TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 de la Commune

5/ Devis signalétique interne de la commune : lames directionnelles

Décision : Approbation du devis de la Société PIC BOIS pour un montant égal à 4758,50 € HT soit 5710,20 € TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 de la Commune

6/ Accès hivernal sur la RD 926

Vu les problèmes récurrents de circulation hivernale rencontrés sur notre route d'accès station (RD926) :

- week-end des 27 et 28 décembre 2014 : route bloquée à la circulation suite aux chutes de neige
- accès à notre commune et à la commune voisine Saint Jean d'Arves de plus en plus difficile chaque samedi lors des chassés croisés : cars bloqués ne pouvant pas se croiser à certains endroits, circulation délicate entre les véhicules légers, les autocars, les camions...
- accès hivernal déplorable cet hiver 2014/2015 même si la fréquentation de nos stations et notamment la présence d'autocars sur notre route d'accès était plus importante les années précédentes

Vu les demandes sollicitées chaque année pour la réfection de la chaussée mais également pour réaliser des travaux de sécurisation et d'élargissement de la route départementale aux endroits les plus critiques (ex : la Brévière, Belleville...),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite du Conseil Général de la Savoie une enveloppe financière annuelle conséquente pour la réfection de la chaussée, l'élargissement et la sécurisation de la route départementale 926 entre Saint Jean de Maurienne et Saint Sorlin d'Arves,
- rappelle que les communes de Saint Sorlin et Saint Jean d'Arves possèdent 15000 lits touristiques et que suite à l'élargissement des tunnels il avait été entendu entre les communes et le Conseil Général de la Savoie que des crédits seraient alloués chaque année pour la continuité de l'élargissement de la route départementale aux endroits les plus critiques,
- rappelle que les crédits sollicités n'ont pas été acceptés,
- rappelle que le Conseil Général de la Savoie a obtenu l'accord de déclaration d'utilité publique pour les dossiers d'élargissement (notamment la Brévière et Belleville)
- informe le Conseil Général de la Savoie que l'accès à nos stations vient entâcher tous les efforts de promotion, de commercialisation, de sécurité et de vie de nos communes (habitants et vacanciers) sans compter la pérennité de toutes les actions communales et touristiques
- autorise Monsieur le Maire à procéder et signer toutes démarches qui lui sembleraient nécessaires à l'aboutissement de la requête du Conseil Municipal.